



EDITO

C'est le printemps. Des levrauts, encore fragiles, sont nés, les perdrix sont en couples, les coqs faisans marquent leur territoire de leur chant bref et agressif, les grives et les bécasses ont regagné leurs quartiers d'été, les pigeons roucoulent dans les bois... Le chasseur a soigneusement graissé son fusil et l'a rangé à l'abri de l'humidité.

Certains rangent aussi leurs bottes, en attendant la prochaine ouverture. C'est dommage, car la chasse a besoin des chasseurs toute l'année. Il faut entretenir les sentiers, débroussailler, agrainer, poser ou vérifier des clôtures, réguler les nuisibles... bref gérer et protéger.

L'amoureux des quatre saisons est en tous temps dans la nature. Parcourant sentiers et lisières, il veille sur le territoire, et ce territoire devient son domaine. Dans le jour naissant, il surprend le brocard qui rentre au bois, la hase qui vient d'allaiter, le renard près de son terrier. Ce " guetteur d'ombre " fait la tournée de ses pièges. Il est dévoué, efficace, prélève sans cruauté, avec le minimum de souffrances. Il est indispensable à l'équilibre de la nature.

Il est admis que la régulation des nuisibles est le préalable et le complément indispensables de toute gestion. Ce numéro de la lettre fait une large place au piégeage et aux piégeurs. Il nous a paru normal de présenter, en partie technique, des prédateurs régulables. Nous avons choisi les petits mustélidés, mystérieux et destructeurs. Je ne voudrais pas avoir l'air savant en vous disant qu'il y a aussi deux grands mustélidés, le blaireau et la loutre, car je le sais depuis peu, grâce à Bernard BOURGEON, Technicien supérieur de la Fédération. Outre le fait que ces deux espèces ne sont pas classées nuisibles, la place nous manquait...

La passion de Michel FRICOU est communicative ; j'ai bien perçu celui qui veille sur le gibier, qui régule et qui piège, prolonge au-delà de la saison de chasse le plaisir de s'immerger dans la vie sauvage... tout en embellissant la chasse et la nature.

JR

LETTRE DE LA FEDERATION DES CHASSEURS DE L'AVEYRON

N°14

S

O

M

M

A

I

R

E



Fédération Départementale des Chasseurs
de l'Aveyron

Mars 2005

SOMMAIRE

PAGE 2 :	INFOS
PAGE 3 :	QUELQUES MOTS SUR LA SAISON DE CHASSE 2004-2005
PAGE 4 :	GROS PLAN SUR LA MAISON FAMILIALE VALRANCE DE ST-SERNIN-SUR-RANCE
PAGES 5 à 8 :	LES PETITS MUSTÉLIDÉS
PAGE 9 :	RÈGLEMENTATION DU PIÉGEAGE
PAGE 10 :	INTERDICTION DU PLOMB DANS LES ZONES HUMIDES
PAGE 11 :	INTERVIEW DE M. FRICOU PRÉSIDENT DE L'AGPPAA
PAGE 12 :	LES BRÈVES

**DOSSIER TECHNIQUE :
LES PETITS MUSTÉLIDÉS**

Fédération des Chasseurs de l'Aveyron

Rue de Rome
Bourran BP 711
12007 RODEZ CEDEX
Tél. : 05 65 73 57 20
E-mail : fdc12@unfdc.com

Annexe Millau
20 Rue Louis Blanc
12100 MILLAU
Tél. : 05 65 61 64 92

INFOS ... INFOS ... INFOS ... INFOS ...

LES CHASSEURS DOIVENT-ILS ENCORE CAUTIONNER L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA FAUNE SAUVAGE ?

Le Mercredi 2 Février, 150 à 200 chasseurs se sont rassemblés devant le Ministère de l'Ecologie pendant que 13 Présidents de Fédérations du Sud de la France étaient reçus par le Ministre LEPELTIER. Jean-Robert EVESQUE représentait le Président GOMBERT. L'attitude du Ministre a excédé les chasseurs de migrateurs qui ne comprennent pas que les grives, par exemple, ne puissent être chassées dans le Sud jusqu'au 20 Février, comme le propose L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA FAUNE SAUVAGE.

Les députés du groupe chasse ont protesté contre l'arrêté contesté du 17 Janvier du MEDD (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable), alors que le jour même " un compromis raisonnable inattaquable devant le Conseil d'Etat avait été trouvé " selon le député LEMOINE, UMP (et Président du groupe chasse à l'assemblée).

Pendant ce temps Hubert REEVES, Président du ROC (qui a changé de nom, mais c'est bien la même organisation anti-chasse) déclarait que Monsieur LEPELTIER était un excellent Ministre de l'Ecologie. On attend les félicitations de Nicolas HULOT...

On comprend que Jean-Claude RICCI, Directeur de l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique s'interroge sur l'intérêt de pérenniser sa participation à l'Observatoire National de la Faune Sauvage.

LE SCHEMA DE GESTION CYNEGETIQUE (SDGC) EN PHASE DE CONCERTATION

La Loi de Juillet 2000 instituait les SDGC dans le but de faire participer les chasseurs à la **GESTION DURABLE DE LA FAUNE ET DE SES HABITATS** et au maintien des équilibres, en assurant un prélèvement raisonné des espèces chassables. En accord avec les autres usagers de la nature et dans le respect du droit de propriété.

Pour faire le point de la situation actuelle et valider les orientations, 24 réunions de travail sont prévues, associant, au niveau Départemental et dans chaque Pays, **tous les usagers de la nature** et en particulier :

- ❖ Des représentants du monde de la chasse (structures et modes de chasse, piégeurs...)
- ❖ Des élus locaux
- ❖ Les professionnels de l'agriculture et de la forêt
- ❖ Les autres usagers de la nature (LPO, randonneurs, pêcheurs...)
- ❖ Des scientifiques.

Ce gigantesque chantier est piloté par :

- ❖ Le Président GOMBERT et Franck COUDERC, Administrateur en charge du Schéma et l'ARPE (Agence Régionale pour l'Environnement)
- ❖ La Fédération Régionale des Chasseurs (Karine St HILAIRE, Directrice)
- ❖ Le Service Technique de la FDC12 (Bernard BOURGEON)

L'objectif est de rapprocher, dans le cadre des débats définis avec l'ARPE, les chasseurs et tous les autres acteurs du monde rural pour le développement d'une chasse durable.

En principe, à l'automne 2005 les objectifs du SDGC seront présentés à la ratification préfectorale.

Dès lors, toute pratique de chasse, de gestion ou de régulation devra être conforme au Schéma et ceci pour l'ensemble des chasseurs, Associations ou Sociétés.

UNITES DE GESTION SANGLIER

Un document de travail à destination des **Comités de pilotage** résume le rôle de l'animateur, précise le planning à respecter et décrit avec précision le fonctionnement de l'Unité de Gestion. Il a été adressé à tous les responsables concernés. Toujours disponible à la Fédération des Chasseurs.

PERMIS DE CHASSER

Epreuve théorique :

146 reçus sur 162 candidats soit 90,12 % - (ensemble de la Région : 82,27 %)

Epreuve pratique :

97 reçus sur 105 candidats soit 92,38 % - (ensemble de la Région : 91,21 %)

Autorisation de chasser accompagné :

Aveyron : 52 - (ensemble de la Région : 206)

Bons résultats en général. Intérêt très marqué dans notre Département pour la chasse accompagnée, excellente pratique de formation.

ADHÉSIONS CHASSEURS

	2003 - 2004	2004 - 2005
Annuels	14 895	14 662 (-1,56%)
Temporaires	43	34
Sanglier	12 960	12810 (-1,16%)

**N'OUBLIEZ PAS DE RETOURNER VOS CARTES DE PRELEVEMENT
A LA FEDERATION DES CHASSEURS DE L'AVEYRON**

EXPERIMENTATION TENDELLES

En Aveyron, l'expérimentation a été reconduite suivant le protocole amélioré. 86 tendeurs ont reçu l'agrément par Arrêté Préfectoral parmi lesquels 80 environ ont suivi correctement les directives du mode opératoire préconisé par l'IMPCF. L'étude porte sur les milieux ouverts et sur toute la saison, d'où les résultats plus significatifs que ceux de la saison précédente. Le dépouillement des fiches sera effectué conjointement par l'ONCFS et l'IMPCF (Jean-Claude RICCI). A priori, les premières impressions sont favorables.

Noter que la CONVENTION VIE ET NATURE POUR UNE ECOLOGIE RADICALE, animée par Gérard CHAROLOIS a été déboutée de son recours contre les Arrêtés Préfectoraux.

QUELQUES MOTS SUR LA SAISON DE CHASSE 2004-2005

Bernard BOURGEON, Technicien supérieur de la Fédération, nous a livré ses impressions : " Bonne saison en général, mais on s'attendait à mieux pour le lièvre, compte tenu des comptages de printemps ".

GRAND GIBIER

Grands Cervidés : Très bonne reproduction, avec une population de départ en augmentation. Plan de chasse supérieur à 350. On a certainement atteint le seuil d'acceptabilité dans la zone patrimoniale de l'Aubrac. Noter que désormais, le monde agricole est associé aux comptages (brame et circuit nocturne de printemps).

Chevreuil : Bonne reproduction et plan de chasse correctement réalisé. On doit veiller à ne pas accroître les populations sur certains territoires, par exemple dans les vallées du Dourdou et du Créneau dans le Rougier de Marcillac. A priori, globalement, le plan de chasse sera inchangé.

Mouflon : Population stable qui ne suscite pas l'intérêt qu'elle mériterait.

Sanglier : Baisse importante des densités dans une partie de la région cynégétique " Grands Causses ". Ailleurs, densités stables. La reproduction a été bonne mais semble-t-il tardive (voir par ailleurs " Unités de Gestion ").

PETIT GIBIER SEDENTAIRE

Lièvre : Un passage d'EBHS a compromis une saison qui s'avérait excellente et qui l'a été dans les territoires non contaminés. Le retour du renard a été préjudiciable aux levrauts de l'été, moins à ceux de l'automne. On peut même qualifier de mauvaise la saison sur le Causse noir et le Larzac. Le plan de chasse a été effectué à 55-60 % environ, ce qui est peu. Par contre, les premiers comptages en cours sont très encourageants en particulier sur le Ségala.

Lapin : Hélas, à part quelques territoires gérés avec application (Creissels, Camarès, Rignac,...) il n'a pas alourdi les carniers...

Perdreau : Pas d'amélioration. Sur la zone en plan de chasse, on recense toujours le même nombre de couples, ce qui revient à dire que c'est malheureusement un échec.

Faisan : Les résultats des tentatives de reproduction s'avèrent mitigés. La réussite est liée au piégeage tellement cette espèce est sensible à la prédation.

MIGRATEURS

Caille : Très bonne saison sur le Lévézou et sur les Causses, grâce à l'ouverture anticipée.

Anatidés : Bonne saison en général. Le Colvert colonise l'ensemble du Département.

Bécasse : Présence quasi-constante avec beaucoup d'irrégularité suivant les territoires. Quelques tombées importantes, fin Décembre en particulier qui ont pleinement justifié un PMA journalier raisonnable.

Grive : Gros passage de litornes, peu de musciennes et quelques mauvis en fin de saison.

Pigeon : Quelques bons passages ; de plus en plus de sédentaires.

GROS PLAN SUR LA MAISON FAMILIALE " VALRANCE " DE SAINT SERVIN SUR RANCE

Si vous vous promenez aux environs de Saint-Sernin-sur-Rance vous ne pourrez pas l'ignorer : bâtiments splendides dans un cadre paisible, champêtre et soigné. Elle n'a pas toujours eu cette belle allure, la Maison Familiale de St Sernin. Elle a connu des débuts hésitants dans le centre du village, donnant à une vingtaine de jeunes de la région un enseignement agricole de base. Grâce à la volonté de l'équipe pédagogique et des responsables locaux, elle est devenue en une vingtaine d'années un des pôles d'excellence de Midi-Pyrénées en matière de formation aux métiers de la nature. Nous avons une pensée pour Philippe Cadillac, Administrateur de la FDC12, qui fut la cheville ouvrière de ce développement.

Il suffit d'assister à une Assemblée Générale pour comprendre tout ce qui fait la spécificité de VALRANCE. Grâce à l'enseignement par alternance, les jeunes entrent sans difficulté dans la vie professionnelle. L'élève s'engage lui-même dans une démarche personnelle de formation, la famille accompagne cette formation et participe activement à la vie de l'association, le maître de stage transmet son savoir dans des conditions réelles de fonctionnement de son entreprise. Les moniteurs font profiter l'ensemble du groupe de chaque expérience individuelle.

Aujourd'hui, VALRANCE compte 260 élèves répartis dans cinq formations différentes :

- ⇒ 4^{ème} et 3^{ème} technologiques
- ⇒ BEPA Productions agricoles " ELEVAGE DE GIBIER ". Franck Couderc, responsable de cette formation est Administrateur de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron.
- ⇒ BEPA Aménagement de l'espace " ENTRETIEN DE L'ESPACE RURAL ".
- ⇒ BPA Aménagement de l'espace " GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE "
- ⇒ BTSa Gestion et production de la nature " ANIMATION NATURE "

A cet enseignement s'est ajoutée une FORMATION CONTINUE pour laquelle il est fait appel à des experts professionnels ou universitaires. Notons, en particulier, les sessions s'adressant aux salariés des Fédérations des Chasseurs, auxquelles les techniciens et les administrateurs de la FDC12 prêtent leur concours.

Ainsi, VALRANCE est bien L'ECOLE DES METIERS DE LA CHASSE ET DE LA NATURE. Peu de chasseurs connaissent ce magnifique établissement, un des tout premiers de France dans son domaine. N'hésitez pas à lui rendre visite lors d'une journée portes ouvertes ou lors de la **Fête de la chasse et de la Nature** organisée en Mai par les élèves de BTA. Vous y découvrirez un magnifique campus " à la française ".

Au-delà de l'excellence matérielle, vous rencontrerez des éducateurs passionnés et dévoués. J'ai cru percevoir là le secret de la réussite.

VALRANCE – LAVAL – SAINT SERVIN SUR RANCE ☎ 05.65.98.18.60 – FAX 05.65.98.18.69
Site Internet : mfrvalrance.free.fr



Le mot de Joseph BROCHET, Directeur de VALRANCE

Il est évident que les chasseurs sont devenus des acteurs de protection de la nature par leur rôle important dans la défense de l'environnement. Notre partenariat avec les chasseurs, par le biais de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron en particulier, est indispensable. D'ailleurs, nos formateurs sont très impliqués dans la chasse et nous souhaitons que la relation se renforce encore. Dans le cadre de la formation continue, qui est un des axes de notre développement, nous avons mis en route un programme destiné au personnel des Fédérations des Chasseurs. J'ai été chasseur et je considère que la chasse est une activité indispensable à la régulation des espèces afin de préserver l'harmonie de la nature. D'où l'importance d'une chasse saine et bien gérée.

INTERDICTION DU PLOMB DANS LES ZONES HUMIDES



L'Arrêté du 21 Mars 2002 du Ministère de l'Environnement prohibe l'emploi de la grenaille de plomb au dessus des zones humides à compter de l'ouverture 2005. On notera, au passage, que seule la grenaille est concernée. Les balles sont exclues du domaine d'application de l'Arrêté.

Les USA, le Canada ainsi que plusieurs pays du Nord de l'Europe ont déjà pris ces mêmes dispositions, les études scientifiques montrant que les canards peuvent ingurgiter et garder dans leurs gésiers des gros plombs, supérieurs au n° 7, induisant des risques de saturnisme. Il est évident que dans les zones de forte concentration d'anatidés, où la chasse est intense, cette mesure se justifie. Le problème est qu'elle va s'appliquer à tout le territoire. Dans certains cas, les choses seront

relativement claires, lors des ouvertures anticipées aux canards, ou par temps de neige, par exemple. Imaginons, par contre, que, billebaudant avec votre Epagneul, ce dernier vous lève un canard sur une berge. Aurez-vous le droit de le tirer au plomb n° 6 à moins de 30 mètres de l'eau ? **Même chose s'il s'agit d'un faisan que vous poursuivez depuis une demie heure et qui est venu se remiser là. Il faudra donc préciser les domaines d'application de l'Arrêté, ce que nous ferons dans la prochaine Lettre, après consultations.** Il nous paraît, à priori, raisonnable d'en réserver l'application aux actions spécifiques de chasse au gibier d'eau.

Il y a beaucoup à dire sur les matériaux de substitution. Pour faire court, disons qu'on trouve sur le marché trois métaux dont aucun ne peut rivaliser avec le plomb en matière d'efficacité, car ils sont tous les trois plus légers que ce dernier. L'étain a une densité de 7,2, le Bismuth 9,8, le fer doux 7,88 (et le plomb 11,3). L'efficacité d'un projectile est, en gros, proportionnelle à son énergie cynétique ($E=1/2mv^2$).

L'étain et le bismuth, excessivement chers, sont peu utilisés et la munition la plus courante aux USA utilise le fer doux. Les chasseurs américains de canards tirent des cartouches très chargées munies de jupes sans amortisseur, d'où l'usage recommandé d'armes semi-automatiques, limitant le choc de recul. Le fer est très abrasif pour les canons, en particulier pour les choques, que les américains choisissent amovibles... et qu'ils remplacent régulièrement... (à suivre).



EXTRAIT DE L'ARRETE MINISTERIEL DU 21 MARS 2002 (J.O. DU 4 AVRIL 2002)

Interdiction de l'emploi de la grenaille de plomb dans certaines zones humides à compter de l'ouverture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau pour 2005.

Article 1^{er} : " A compter de la date d'ouverture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau pour 2005, (est interdit), l'emploi de la grenaille de plomb dans les zones humides suivantes :

- ⇒ En zone de chasse maritime
- ⇒ Dans les marais non asséchés (voir définition ci-après),
- ⇒ Sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et nappes d'eau.

Le tir à balle de plomb du grand gibier demeure autorisé sur ces zones "



Extrait de l'ouvrage " Le petit Larousse illustré " Ed.1983

MARAIS : n.m. (mot francique). Région basse où sont accumulées, sur une faible épaisseur des eaux stagnantes, et qui est caractérisée par une végétation particulière (aulnes, roseaux, plantes aquatiques, etc...).

Entretien avec Michel FRICOU, Président de l'AGPPAA (Association des Gardes Particuliers et des Piégeurs Agréés de l'Aveyron)

FDC12 : Votre Association regroupe-t-elle tous les piégeurs et tous les gardes particuliers du Département ?

M. FRICOU : L'AGPPAA compte 650 membres. Si tous les piégeurs et tous les gardes particuliers n'y adhèrent pas, elle est tout de même très représentative. J'invite toutes les personnes intéressées par la régulation des nuisibles, l'entretien et la surveillance des territoires à nous rejoindre, afin que notre poids auprès des pouvoirs publics soit plus grand. Sur les 650 adhérents, 185 seulement sont gardes non piégeurs, c'est dire l'importance du piégeage dans les activités de notre association ; d'ailleurs, les membres non agréés piégeurs utilisent fréquemment des engins de première catégorie dont l'usage est soumis à une simple déclaration. En ce qui me concerne, je suis à la fois piégeur agréé et garde particulier sur l'ACCA de Luc-La Primaube.

FDC12 : Comment devient-on piégeur agréé ?

M. FRICOU : On doit s'inscrire auprès de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron afin de suivre la formation d'une durée de 16 heures en plusieurs séances. Intervient successivement :

➤ La Fédération des Chasseurs de l'Aveyron sur la biologie des espèces et la théorie du piégeage

➤ L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage sur la réglementation et la police de la chasse

➤ L'AGPPAA enfin, pendant une demie-journée, avec la manipulation des différents pièges et conseils de pose sur le terrain.

Un contrôle des connaissances sanctionne la formation. En cas de besoin, un candidat peut être recyclé sur ses points faibles.

FDC12 : Vous semblez porter un intérêt tout particulier aux pièges de lièvre catégorie.

M. FRICOU : En effet, je crois qu'il faut insister sur l'intérêt de ces cages qui prennent des animaux vivants et qui sont donc très sélectives. Leur intérêt vient de leur utilisation facile, par tout un chacun, sans aucun agrément. Une simple déclaration en Mairie suffit, suivie d'un compte rendu annuel des prises transmis à la Société de Chasse locale et à la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron. J'attire toutefois l'attention sur le fait que pour poser un piège (et ceci est également valable pour les cages), il faut avoir le droit de destruction qui est différent du droit de chasse. Par exemple, un propriétaire peut céder le droit de chasse à une Société et se réserver le droit de destruction. Les cages ne règlent pas tout. Bien souvent les pièges des autres catégories sont nécessaires.

FDC12 : Pour les Piégeurs agréés, un carnet de piégeage est-il obligatoire ?

M. FRICOU : On peut travailler sur des fiches, un cahier, peu importe. Tout piégeur agréé doit transmettre ses résultats annuel à la DDAF par l'intermédiaire de l'AGPPAA, de la Fédération des Chasseurs ou de l'ONCFS. Ceci est très important pour juger de l'évolution des populations des espèces régulables et motifier éventuellement la réglementation Départementale.

FDC12 : A votre avis, comment évoluent les populations de nuisibles dans le Département ?

M. FRICOU : Après une baisse de densité pendant plusieurs années, due probablement à la gale, le renard revient en force sur tout le territoire. Les autres populations régulables sont soit stables, soit en augmentation.

FDC12 : Et la genette ?

M. FRICOU : Elle est présente en quelques points : là elle fait des

dégâts mais elle est protégée...

FDC12 : Les modalités de piégeage vous conviennent-elles ?

M. FRICOU : La limite de 150 mètres imposée pour le piégeage des mustélidés est gênante. Elle ne se justifie pas réellement. Il y a tout de même un mieux ; on peut à nouveau réguler le putois qui a été protégé en 2001 et 2002. Le blaireau a, par contre, été retiré de la liste des nuisibles malgré les importants dégâts qui lui sont imputables. A propos de dégâts, il faudrait qu'ils soient mieux recensés. La Fédération des Chasseurs de l'Aveyron fournit des fiches de recensement des dommages aux poulaillers, élevages, etc... Ces renseignements qui doivent être chiffrés nous sont indispensables.



FDC12 : L'AGPPAA siège bien au Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage (C.D.C.F.S.) qui révisé chaque année la liste et les conditions de capture des nuisibles ?

M. FRICOU : Seulement à titre consultatif. Nous agissons en étroite liaison avec le Service Technique de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron. Cette dernière a plusieurs voix au CDCFS. D'où l'intérêt pour les piégeurs de nous rejoindre afin que nous puissions développer une argumentation de poids. Evidemment, on ne pourra jamais réguler des animaux protégés par les réglementations européennes mais les fiches de piégeage sont importantes pour les espèces régulables.

FDC12 : Revenons au blaireau, quel est son statut ?

M. FRICOU : Il n'est pas classé nuisible. Il est chassé par les équipages de vénerie sous terre et le piégeage est en temps normal interdit. En cas de dégâts dûment constatés, une autorisation de destruction peut être accordée par la Préfecture qui mandate le louvetier local. Ce dernier peut se faire assister par des piégeurs.

FDC12 : Evidemment, tous les chasseurs sont persuadés de l'intérêt du piégeage. Cependant, il n'y a, semble-t-il, par an, peu de nouveaux candidats.

M. FRICOU : Bien entendu, nous souhaiterions être plus nombreux. La gestion des prédateurs est l'action qui doit précéder et accompagner tout effort de gestion du petit gibier. La condition sine qua non de tout succès. **D'ailleurs dans une nature harmonieuse on devrait pouvoir réguler toutes les espèces.** Noter que le statut de garde particulier donne aux piégeurs plus de liberté d'action ; ils peuvent chasser les nuisibles toute l'année. Il fut un temps où le piégeur tirait un grand profit de ses produits. Les peaux se vendaient relativement cher. Actuellement, cet attrait du piégeage a disparu. Il faut toutefois maintenir la " prime à la queue " de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron qui est une petite compensation aux efforts fournis bien que le piégeur actuel soit mû par d'autres intérêts : il agit essentiellement pour le bien du gibier et de la chasse.

FDC12 : Quel conseil technique voulez vous proposer pour conclure ?

M. FRICOU : Je pense qu'intensifier son effort en un point donné du territoire est plus efficace que se disperser en tous lieux. Maintenir une bonne densité de pièges deux mois, par exemple, avant de faire la même chose ailleurs, en tournant. Les gardes particuliers et les piégeurs sont des bénévoles indispensables dans une société de chasse.

LES BREVES... LES BREVES... LES BREVES...

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION DES CHASSEURS DE L'AVEYRON RODEZ - DIMANCHE 22 MAI - SALLES DES FETES

Nous vous rappelons l'Article 9 du Règlement Intérieur de la Fédération qui dit en substance :
" Tout titulaire d'un permis de chasser qui n'a pas donné son pouvoir à une Association peut voter directement à l'Assemblée Générale – et détenir jusqu'à un maximum de 10 pouvoirs en se faisant inscrire au minimum 20 jours avant la date de l'Assemblée Générale (pour cette année 1er Mai) à la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron.

ANCLATRA

L'Assemblée Générale Départementale de l'ANCLATRA Aveyron (Association Nationale des chasseurs de lapins et défense des chasses traditionnelles du Département)
a eu lieu le Dimanche 20 Mars 2005 à ONET LE CHATEAU.

Contacts ANCLATRA :

Jean BRENGUES : ☎ 05.65.62.57.02 ou Jean-Robert EVESQUE ☎ 06.81.30.40.17

RECHERCHE AU SANG

Un stage d'initiation à la **recherche au sang** aura lieu le **21 Mai 2005** à LAGUIOLE
à partir de 8 H 30 à la Station de ski.

Inscriptions auprès d'**Eric RIEUTORT** au 05.65.48.47.93 ou au 06.70.43.46.03 ou auprès de la
Fédération des Chasseurs de l'Aveyron au 05.65.73.57.20

COUPE DE FRANCE DE TIR SUR SANGLIER COURANT

Sélections en Aveyron le 28 Mai 2005 à 9H

Parc de l'Union des Chasseurs Millavois - 12100 Aguessac

Inscriptions sur place ou à M. Joël GELY au **06.77.06.43.43** ou FDC AVEYRON ☎ **05.65.73.57.20**

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES BECASSIERS DE L'AVEYRON

Cette Association présidée par Jean-Yves CALMETTES organise
le **Samedi 25 et le Dimanche 26 Juin 2005** à Villefranche de Rouergue
le congrès National des Bécassiers de France, Association Nationale qui regroupe
les Associations Départementales

A.D.B. de l'Aveyron - 164 Ch du Relais - 12200 VILLEFRANCHE de Rgue - ☎ 05.65.45.32.28

8^{EME} SALON "PECHE-CHASSE-CHIENS-NATURE" à ST JULIEN DE PIGANOL

Le Dimanche 3 Juillet 2005 : Messe St Hubert, sonneurs de trompes de chasse, divers stands dont pêche à la truite, concours chien de pied, démonstration de chien d'arrêt, meutes de chiens courants, etc...

Renseignements : Laurent JOFFRE - St Julien de Piganiol - St Santin - ☎ **05.65.64.09.82**

NOUVELLE REVUE : L'OYSEL

L'Association " Les belles plumes " nous annonce la création d'une nouvelle revue, l'OYSEL,
destinée à la promotion de la chasse au chien d'arrêt.

Cette revue est disponible uniquement par abonnement. Le premier numéro paraîtra en souscription en Juillet - Août 2005. Vous pouvez vous le procurer en adressant un chèque de 3 € à l'adresse suivante :
Association les belles plumes - 2 rue du Clos - Hameau de Champlion - 77510 LA TRETOIRE

18IEME SALON " CHASSE-PECHE-NATURE à ST GELY DU FESC - HERAULT

Les 4 et 5 Juin 2005 : Rassemblement de vénerie, sonneurs de trompe de chasse, spectacle équestre, démonstrations de chiens d'arrêts, courants et chiens de sang, 80 stands d'exposition, etc...

Renseignements à l'Hôtel de ville ☎ 04.67.66.86.03 – **Site Internet** : www.ville-saintgelydufesc.fr

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AVEYRON

RUE DE ROME - BP 711 - 12007 RODEZ ☎ 05 65 73 57 20

DIRECTEUR DE PUBLICATION : JEAN ROUQUET

TIRAGE : 16 000 EXEMPLAIRES